



## APPEL À PROJETS

### “FACILITER VOTRE CANDIDATURE A L’APPEL A PROJETS MICRO-PROJETS INTERREG” EN ROUTE VERS LES FONDS EUROPEENS !

---

#### GÉNÉRALITÉS

##### DE QUOI S’AGIT-IL ?

La stratégie du programme de coopération Interreg France-Wallonie-Vlaanderen met à disposition des porteurs de projets trois types d’outils pour contribuer à la coopération territoriale européenne : le projet, le portefeuille de projets et le micro-projet. Le micro-projet a pour vocation d’initier et de développer des collaborations transfrontalières de proximité, dans un cadre de coopération simplifié.

Le premier appel à micro-projets sera ouvert à la mi-février 2024. Le dépôt des projets de ce premier appel aura lieu à la fin du premier semestre 2024.

La Fondation CYRYS, en collaboration étroite avec la Fondation Chimay-Warsoise (FCW), la Maison des Associations de l’Entre-Sambre+Meuse (MDA), veut stimuler la participation des opérateurs de son territoire les moins avertis en matière de subsides européens en les accompagnant dans leur première démarche de coopération transfrontalière.

**L’objectif de cet appel à projets est de faciliter le dépôt de candidature dans le cadre de l’appel à projets « Micro-projets » de la programmation Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et d’amener les lauréats à acquérir les outils adéquats pour coconstruire un projet transfrontalier.**

## REGLEMENT

### QUEL EST LE SOUTIEN PROPOSÉ ?

Le soutien se matérialise par un accompagnement d'experts permettant au candidat :

- ✓ De valider la pertinence de l'idée (qualification claire des besoins ou confirmation des opportunités) ;
- ✓ De contextualiser le projet ;
- ✓ De structurer le projet dans son écosystème (mise en place et/ou consolidation des partenariats transfrontaliers) ;
- ✓ De définir les activités à réaliser pour atteindre les objectifs visés dans le cadre du projet transfrontalier ;
- ✓ De définir clairement des indicateurs de résultats et des livrables ;
- ✓ De budgétiser les actions proposées ;
- ✓ De finaliser sa candidature (structuration, relecture, etc.).

La mission de facilitation comprendra des entrevues individuelles avec chaque lauréat. Au préalable, une (ou plusieurs) réunion(s) collective(s) regroupant l'ensemble des porteurs devra/devront également être organisée(s), en collaboration avec la Fondation.

L'approche se voudra participative, individuelle et collective permettant de tenir compte des connaissances, des expériences et des besoins de chacun.

### POUR QUI ? LES CONDITIONS DE RECEVABILITÉ POUR LA STRUCTURE CANDIDATE

1. Elle doit être établie et avoir son centre de décision en Belgique. Elle doit également avoir son champ d'actions sur le territoire de la Fondation : Anhée, Dinant, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir.
2. La structure candidate doit présenter une des formes juridiques suivantes : ASBL, AISBL, coopérative/entreprise à finalité sociale.
3. Les structures ne fonctionnant qu'avec des bénévoles sont éligibles.
4. Cet appel à projet ne s'adresse pas aux structures en création (stade de l'idée).
5. Le projet doit correspondre aux axes déterminés par la programmation Interreg France-Wallonie-Vlaanderen (cfr annexe ci-jointe).
6. Les structures ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre d'une programmation européenne ne seront pas prioritaires.
7. La mise en œuvre et la finalité du projet doit répondre à un défi transfrontalier.
8. Les comptes et statuts doivent être tenus conformément à la réglementation en vigueur et devront nous être fournis.

## QUEL EST LE PROCESSUS DE SÉLECTION ?

Les dossiers de candidatures dûment complétés et leurs annexes seront réceptionnés pour le **11 février 2024** minuit par CYRYS qui envisagera leur recevabilité selon les critères cités ci-dessus.

Si le dossier est recevable, vous serez contactés afin d'exposer votre projet.

Au terme de ce processus de sélection, seuls **5** lauréats seront retenus sur base de critères d'analyse transversaux suivants :

1. La pertinence du projet vis-à-vis des missions et des activités de la structure ;
2. La plus-value transfrontalière du projet ;
3. Les compétences des personnes en charge du projet, de la coordination du dossier et de leur capacité à élaborer un projet en co-construction.
4. L'impact du projet pour la structure, ses bénéficiaires, ses partenaires et les territoires visés ;
5. Le réseautage : les collaborations et partenariats pressentis pour la conception et la mise en œuvre du projet sont de qualité (compétences et synergies) ;
6. Le territoire visé par la mise en œuvre du projet est cohérent ;
7. Le caractère innovant du projet pour la structure et le territoire ;
8. La valeur exemplative du projet (effet multiplicateur) ;
9. Les perspectives d'avenir du projet et/ou des partenariats mis en œuvre au-delà de la programmation ;
10. La plus-value de l'accompagnement à la facilitation de la conception du dossier est significative.
11. Qualité du dossier de candidature (fond, forme et présentation).

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention établie entre l'association et la Fondation. Dans cette dernière seront précisées les modalités relatives à l'accompagnement.

**Nous insistons sur le nécessaire engagement de la structure vis à vis de l'accompagnement qui sera mis en place.**

## ECHÉANCIER

Les lauréats de l'appel à projets organisé par la Fondation seront connus pour le 16/02 février. La mission de facilitation débutera dans la foulée pour se terminer au dépôt des candidatures de l'ensemble des porteurs.

**Dépôt des candidatures** et des annexes par mail uniquement pour le **dimanche 11 février 2024** minuit au plus tard aux adresses suivantes : [info@cyrys.be](mailto:info@cyrys.be) (*objet : Candidature AAP micro-projets Interreg*).

**Annnonce de l'éligibilité** ou non du dossier, après échange oral, à l'ensemble des candidats le vendredi 16 février 2024 au plus tard.

**Accompagnement de février à mai/juin 2024**, moment du dépôt des candidatures des lauréats.

## INTÉRESSÉ·E ?

Complétez le formulaire qui vous est joint ou téléchargez le document sur le site de la Fondation [www.fondationcyrys.be](http://www.fondationcyrys.be)

N'hésitez pas à nous contacter pour clarifier ou vous aider à remplir ce formulaire :

[info@cyrys.be](mailto:info@cyrys.be) 082/610710

ANNEXE :



Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de relatif au contenu attendu pour les micro-projets.

En ce qui concerne le budget, le montant maximum est de 50.000€TTC pour le projet et donc pour les deux structures.

D'autres informations complémentaires devraient être publiées dans le courant février.

#### **Objectifs stratégiques de la programmation Interreg VI :**

- Mobilité
- Cohésion sociale
- Gouvernance

#### **Objectifs spécifiques de la programmation Interreg VI :**

##### **Priorité 2 : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique**

- Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes (objectif spécifique 2.4.)
- Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau (objectif spécifique 2.5)
- Renforcer la protection de la nature, la biodiversité, et les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution (objectif spécifique 2.7)

##### **Priorité 3 : Améliorer les schémas de mobilité transfrontalier et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique**

- Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveau national, régional et local (objectif spécifique 3.2)

##### **Priorité 4 : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale culturelle et touristique du territoire**

- Améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par le développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale (objectif 4.1)
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires (objectif 4.5.)
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale (objectif 4.6)